



MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Product Name: Serene

1. IDENTIFICATION

Date: November 18, 2020

Product name:	Serene
Registration Number:	30248 (Pest Control Products Act)
Chemical name of active ingredient(s):	Acetic Acid
Registrant:	Belchim Crop Protection Canada, Inc. 104 Cooper Drive, Unit 3 Guelph, Ontario N1C 0A4 www.belchimcanada.com
For fire, spill, and/or leak emergencies, call	Phone – 1-866-336-8983
For medical emergencies and health and safety inquiries, call	Phone – 1-866-336-8983

3. HAZARDS IDENTIFICATIONS

PHYSICAL PROPERTIES

Appearance: Clear and colourless non-viscous liquid

Odor: Free from any off odours

EMERGENCY OVERVIEW: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. CAUTION-Skin Irritant. Corrosive to the eye. Do not get in eye. May irritate skin. Avoid inhaling. Avoid contact with skin and clothing. Wash immediately after use. Avoid all contact with desirable plants. Overspray or drift will injure contacted foliage.

HAZARDOUS DECOMPOSITION PRODUCTS: None known.

PRIMARY ROUTES OF EXPOSURE: Eye contact and inhalation.

POTENTIAL HEALTH EFFECTS

Eye: Eye contact will cause eye irritation.

Inhalation: Prolonged inhalation of vapours may cause irritation to respiratory tract.

2. COMPOSITION/INFORMATION ON INGREDIENTS

COMMON NAME	CAS NO.	%	OSHA PEL	ACGIH TLV	OTHER	NTP/IARC/OSHA (Carcinogen)
Acetic Acid	64-19-7	20	10 ppm (25mg/m ³)	10 ppm (25mg/m ³) (8 hours)	15ppm (37mg/m ³) (STEL, 15mins.) 50ppm (125 mg/m ³) (IDHL, > 30mins.)	NA

NA=not available

4. FIRST AID MEASURES

FIRST AID:

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.
If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take the container label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

Treat symptomatically.

5. FIRE FIGHTING MEASURES

FLASH POINT: No flash when 10% vinegar sample test in tag closed cup tester.

FLAMMABLE LIMITS:

LFL/UFL: Not applicable

EXTINGUISHING MEDIA: Will not burn.

UNUSUAL FIRE AND EXPLOSION HAZARDS: None known

FIRE-FIGHTING PROCEDURES: Not applicable.

6. ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

ACTION TO TAKE FOR SPILLS/LEAKS: If vinegar is spilt, water may be used to dilute. Dispose of waster material in accordance with local, provincial and federal requirements.

7. HANDLING AND STORAGE

PRECAUTIONS TO BE TAKEN IN HANDLING: Avoid contact with eyes and inhaled. Where contact with this material is likely, eye protection is recommended.

PRECAUTIONS TO BE TAKEN IN STORAGE: To prevent contamination store this product way from food or feed. Keep from freezing. Store in original container and out of reach of children.

STORAGE TEMPERATURE (MIN/MAX): Normal ambient temperatures.

8. EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

EYE PROTECTION: DO NOT get in eye. Wear safety goggles or full-face shield.

SKIN PROTECTION: Wear long-sleeved shirt, long pants, chemical resistant gloves and shoes plus socks during loading, application, and when performing clean-up and maintenance activities.

VENTILATION: General ventilation.

EXPOSURE GUIDELINES: Refer to Section 2.

ENGINEERING CONTROLS: Minimize airborne concentrations.

9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

APPEARANCE: Clear and colourless non-viscous liquid

ODOR: Free from any off odours

FLASH POINT: No flash when 10% vinegar sample test in tag closed cup tester.

pH: 2-3

DENSITY: 1.022 – 1.032 @20°C

WATER SOLUBILITY: Complete

VAPOR PRESSURE: 16.9 mmHg @68°F (10% acetic acid)

BOILING POINT: 214°F @760 mmHg (10% acetic acid)

FREEZING POINT: 26°F (10% acetic acid)(calculated)

OCTANOL/WATER PARTITION COEFFICIENT: Not available

10. STABILITY AND REACTIVITY

STABILITY: Stable under normal use and storage conditions.

INSTABILITY CONDITIONS AND MATERIALS TO AVOID: Strong oxidizing agents, strong bases. Avoid application to reactive metals such as aluminum, tin, iron, or items such as fencing or lawn furniture in order to prevent staining, mottling, or otherwise interfering with finished metal surfaces.

HAZARDOUS POLYMERIZATION: Will not occur.

HAZARDOUS DECOMPOSITION PRODUCTS: None known.

11. TOXICOLOGICAL INFORMATION**ACUTE TOXICITY/IRRITATION STUDIES**

Acute Oral LD50 (Rat): >5,000 mg/kg

Acute Dermal LD50 (Rat): >5,000 mg/kg

Acute Inhalation LC50 (Rat): Prolonged inhalation of product vapors may cause respiratory tract irritation

Eye Irritation (Rabbit): Eye irritant

Dermal Irritation (Rabbit): Skin irritant

Dermal Sensitization (Guinea Pig): Not a skin sensitizer

12. ECOLOGICAL INFORMATION

ENVIRONMENTAL HAZARDS: This product may be toxic to aquatic organisms. Do not apply or allow runoff to reach lakes, streams and ponds. Do not contaminate water by cleaning of equipment or disposal of wastes.

13. DISPOSAL CONSIDERATIONS

END USERS MUST DISPOSE OF ANY UNUSED PRODUCT AS PER THE LABEL RECOMMENDATIONS.

PESTICIDE DISPOSAL: For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

CONTAINER DISPOSAL: Dispose of product containers, waste containers, and residues according to label instructions and in accordance with provincial requirements.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

14. TRANSPORT INFORMATION

ACETIC ACID SOLUTION, UN 2790, Class 8, PG II

15. REGULATORY INFORMATION**CANADIAN REGULATIONS:**

This product has been classified in accordance with the hazard criteria of the Controlled Products Regulations and the MSDS contains all the information required by the CPR.

Read the label, authorized under the Pest Control Products Act, prior to using or handling the pest control product.

This chemical is a pest control product registered by Health Canada Pest Management Regulatory Agency and is subject to certain labelling requirements under the Pest Control Products Act. These requirements differ from the classification criteria and hazard information required for GHS-consistent safety data sheets. The following is the hazard information required on the pest control product label:

There are Canada-specific environmental requirements for handling, use, and disposal of this pest control product that are indicated on the label.

Acetic acid (CAS # 64-19-7) is included on the Canadian Ingredient Disclosure List.

16. OTHER INFORMATION

NFPA HAZARD RATINGS	NFPA		
HEALTH:	1	0	MINIMAL
FLAMMABILITY:	0	1	SLIGHT
REACTIVITY:	0	2	MODERATE
		3	HIGH
		4	SEVERE

SDS DATE: November 18, 2020

The information herein is given in good faith, but no warrant, express or implied, is made. The preparer assumes no legal responsibility for use or reliance on these data.



FICHE SIGNATELIQUE DE LA SURETE DES MATERIAUX

Nom du Produit : Serene Herbicide

1. IDENTIFICATION

Date: 18 novembre 2020

Nom du produit :	Serene
Numéro d'homologation :	30248 (<i>Loi sur les produits antiparasitaires</i>)
Nom chimique du principe actif :	Acide Acétique
Inscrit :	Belchim Crop Protection Canada, Inc. 104 Cooper Drive, Unit 3 Guelph, Ontario N1C 0A4 1-866-613-3336
En cas d'incendie, les situations d'urgence deversement, et/ou de fuite, contacter	Téléphone : (866) 336-2983
En cas d'urgence medicale, les enquêtes de santé et la sécurité, contacter	Téléphone : (866) 336-2983

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

PROPIETES PHYSIQUES

Aspect : Liquide limpide, incolore et non visqueux
Odeur : Exempt de toute odeur atypique

APERCU D'UREGENCE : GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS. AVERTISSEMENT : Corrosif pour les yeux. Ne pas mettre aux yeux. Peut irriter la peau. Éviter d'inhaler. Évitez tout contact avec la peau et les vêtements. Les laver immédiatement après l'utilisation. Éviter tout contact avec les plantes désirables. La pulvérisation ou la dérive endommagera le feuillage.

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX : Aucun n'est connu

PRINCIPALES VOIES D'EXPOSITION : Contact avec les yeux e l'inhalation

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE :

Les yeux : Le contact avec les yeux causera l'irritation des yeux

L'inhalation : L'inhalation prolongée des vapeurs peut causer une irritation aux voies respiratoires.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOM GENERAL	CAS NO.	%	OSHA PEL	ACGIH TLV	AUTRE	NTP/IARC/OSHA (Carcinogen)
Acide Acétique	64-19-7	20	10 ppm (25mg/m ³)	10 ppm (25mg/m ³) (8 hours)	15ppm (37mg/m ³) (STEL, 15mins.) 50ppm (125 mg/m ³) (IDHL, > 30mins.)	NA – Pas Disponible

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un docteur pour des conseils. Demandez à la personne de boire lentement un verre d'eau si capable d'avaler. Ne pas faire vomir au moins d'y être invité par le centre antipoison ou le docteur. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

Si le contact est sur la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant 15-20 minutes. Appeler le centre antipoison ou un docteur pour de conseils de premiers soins.

En cas d'inhalation : Amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, composer le 911 ou appeler une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, préférablement bouche à bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un docteur pour d'autres renseignements.

En cas des yeux : Garder les paupières écartées et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentilles de contact après les premiers 5 minutes et puis continuer à rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un docteur pour d'autres renseignements. Emporter l'étiquette du contenant ou le nom du produit et le Numéro d'Enregistrement du Produit Antiparasitaire lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Traiter les symptômes

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'IGNITION : Pas d'ignition quand l'échantillon de 10% de vinaigre était présent dans la balise fermée

LIMITES 'INFLAMMABILITE :

LFL/UFL : Pas applicable

AGENTS D'EXTINCTION : Ne brûle pas

DANGERS D'INCENDIE NORMALE ET EXPLOSIONS : Ne se produiront pas

LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Pas applicable

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT OU DES FUITES : Si le vinaigre est renversé diluer avec de l'eau. Éliminer les matières usées conformément aux règlements provinciaux, fédéraux ou de l'État.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

PRECAUTIONS A PRENDRE DANS LA MANIPULATION : Éviter tout contact avec les yeux et l'inhalation. Quand le contact avec ce matériau est probable, les lunettes de protection sont recommandées.

PRECAUTIONS A PRENDRE DANS LE STOCKAGE : Pour prévenir la contamination entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Protéger contre le gel. Entreposer dans le contenant original hors de la portée des enfants.

TEMPERATURE DE STOCKAGE (MIN/MAX): Temperature ambiante normale

8. CONTROLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES POUR LES CONTROLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE SONT DESTINES A LA FABRICATION, LA FORMULATION, LE CONDITIONNEMENT ET L'UTILISATION DE CE PRODUIT.

POUR DES APPLICATIONS COMMERCIALES ET/OU DES APPLICATIONS A LA FERME CONSULTER L'ETIQUETTE DU PRODUIT.

PROTECTION DES YEUX : Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial complet

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des gants de caoutchouc, chemise à manches longues, bottes en caoutchouc et des pantalons.

VENTILATION : Ventilation générale

DIRECTIVES D'EXPOSITION : Reporte-vous a la section 2

CONTROLES TECHNIQUES : Minimiser es concentrations atmosphériques

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT : Liquide limpide, incolore et non visqueux

ODEUR : Exempt de toute odeur atypique

POINT D'IGNITION : Pas d'ignition quand l'échantillon de 10% de vinaigre était présent dans la balise fermée

pH : 2-3

DENSITE : 1.022 – 1.032 @ 20 °C

SOLUBILITE DANS L'EAU : Complete

PRESSION DE VAPEUR : 16.9 mmHg @68°F (10% acide acétique)

POINT D'EBULLITION : 214°F @760 mmhg (10% acide acétique)

POINT DE CONGELATION : 26°F (10% acide acétique) (calculé)

OCTANOL/PARTITION D'EAU – COEFFICIENT : Pas disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE : Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage normales

CONDITIONS D'INSTABILITE ET MATERIAUX A EVITER : Les agents oxydants forts, bases fortes. Éviter d'appliquer aux métaux réactifs comme l'aluminium, l'étain, le fer, ou des articles comme les clôtures ou les meubles de jardin afin de prévenir les taches, des marbrures, ou interférer avec les surfaces métalliques finies.

POLYMERISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX : Aucun n'est connu

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

ETUDES SUR LA TOXICITE/IRRITATION AIGUE

Oral Aigue LD50 (Rat) : >5,000 mg/kg

Cutanée Aigue LD50 (Rat) : >5,000 mg/kg

Inhalation Aigue LD50 (Rat) : L'inhalation prolongée des vapeurs peut causer une irritation aux voies respiratoires

Irritation des Yeux (Lapin) : Irritant pour les yeux

Irritation Cutanée : Irritant pour la peau

Sensibilisation Cutanée (Porc Guinée) : Pas un sensibilisant cutanée

12. RENSEIGNEMENTS ECOLOGIQUES

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Ce produit peut être toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas appliquer ou permettre le ruissellement d'atteindre les lacs, les ruisseaux et les étangs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

13. PROCEDURES D'ELIMINATION

L'UTILISATEUR FINAL DOIT ELIMINER TOUT LE PRODUIT NON UTILISE SELON LES RECOMMANDATIONS SUR L'ETIQUETTE.

ELIMINATION DES PESTICIDES : Pour obtenir des renseignements concernant l'élimination du produit non utilisé, contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ou pour le nettoyage d'un déversement.

ELIMINATION DES EMBALLAGES : Éliminer les emballages du produit, conteneurs à déchets, et résidus conformément aux instructions de l'étiquette et les règlements provinciaux.

S'il n'y a pas de point de collecte de conteneurs dans votre région, éliminer les conteneurs conformément aux règlements provinciaux.

14. RENSEIGNEMENTS SUL LES TRANSPORT

SOLUTION D'ACIDE ACETIQUE, UN 2790, Classe 8, PGII

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**RÉGLEMENTATION CANADIENNE**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement des Produits Contrôlés et la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

Lire l'étiquette autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

Cette substance chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujettie à certaines exigences en matière d'étiquetage de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des données sur les dangers requises pour les fiches signalétiques compatibles avec le SGH. L'information suivante sur les dangers doit figurer sur l'étiquette des produits antiparasitaires.

Le Canada a des exigences environnementales précises concernant la manutention, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire, lesquelles sont indiquées sur l'étiquette du produit.

L'acide acétique (CAS # 64-19-7) est inscrit sur la Liste Canadienne de Divulgence des Ingrédients

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE AMÉRICAINE

RÉGLEMENTATION SOUS FIFRA : Tous les pesticides sont régis par FIFRA (Loi Fédérale sur l'Insecticide, le Fongicide et le Rodenticide). Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous ne s'appliquent que lorsque traités en dehors des conditions normales d'utilisation et les applications de pesticides. Cela inclut les flux de déchets provenant des fabriques ou des installations de formulation, de déversements ou mauvaise utilisation des produits, et le stockage de grandes quantités de produits contenant des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

SARA CLASSIFICATION TITRE III :

Section 302 :	Pas applicable
Section 311/312	Danger aigu pour la santé (immédiat)
Section 323	Pas applicable\

PROPOSITION CA 65 : Ne s'applique pas

CERCLA RQ : Acide acétique RQ = 5000 lbs

CLASSIFICATION DE LA RCRA : En vertu de la RCRA, il incombe à l'utilisateur déterminer au moment de la cession, si un matériau contenant le produit ou provenant du produit devrait être classé comme un déchet dangereux.

STATUT TSCA : Les ingrédients de ce produit sont répertoriés sur l'inventaire TSCA ou sont exemptés

16. D'AUTRES RENSEIGNEMENTS**CLASSEMENT DES DANGERS NFPA NFPA**

SANTE :	1	0	MINIMAL
INFLAMMABILITE :	0	1	LEGERE
REACTIVITE :	0	2	MODERE
		3	GRAND
		4	GRAVE

DATE : Version préliminaire 18 novembre 2020

L'information est ici donnée en bonne foi, mais aucune garantie explicite ou implicite n'est faite. Le préparateur n'assume aucune responsabilité légale pour l'utilisation ou la dépendance à l'égard de ces données.